

Les SeaBubbles ont droit à un nouveau test !

EXCLUSIF L'Etat a donné son accord de principe pour que les taxis flottants soient expérimentés cette année sur la Seine. Mais l'autorisation pour 2020 n'est pas encore acquise.

PAR JEAN GABRIEL BONTINCK

Le parcours des SeaBubbles sur la Seine est loin d'être un long fleuve tranquille. Ces taxis flottants à quelques centimètres au-dessus de l'eau – sans faire de vagues et propulsés par l'énergie électrique – ont tout de la bonne idée pour décongestionner les centres-villes noyés sous les gaz d'échappement. Selon nos informations, ils pourront à nouveau être testés cette année à Paris, grâce à un « accord de principe » de l'Etat, représenté par le préfet de région Michel Cadot.

Voilà maintenant plus de trois ans qu'Alain Thébault, l'ancien navigateur à l'origine des SeaBubbles s'attache à promouvoir son concept. Après une première présentation à sec à Paris au salon Vivatech en 2017, des essais sur le lac Léman en Suisse, puis un premier « vol » expérimental sur la Seine en mai 2018, les SeaBubbles se font toujours attendre.

Le projet avance, certifie toutefois Alain Thébault. « Nous avons lancé la construction de soixante Bubbles, assure-t-il. On prend des commandes, aux Etats-Unis, en Suisse, en France, probablement au Qatar », annonce-t-il.

UN TAXI DE LUXE ?

Avec sa fougue habituelle, le créateur de l'hydroptère avec les tout premiers foils (ces lames sous la coque qui réduisent la surface de frottement du bateau) a annoncé dans un tweet, salué par Anne Hidalgo, avoir signé avec un premier client à Paris. Il s'agirait d'une entreprise privée. « Je laisse le premier acheteur l'annoncer officiellement », glisse Alain Thébault. Pressenti pour offrir une navette fluviale à ses clients de l'hôtel Cheval-Blanc, dans



Paris (IV^e), le 18 mai. Premier « vol » expérimental de ce véhicule électrique sur la Seine. La limitation de la vitesse (12 à 18 km/h), qui constitue l'un des freins à sa mise en place, pourrait être revue à la hausse et passer à 50 km/h.

l'ancienne Samaritaine, le groupe LVMH (propriétaire du « Parisien ») a indiqué ne pas avoir donné suite.

Si l'identité de ce premier client reste inconnue, la date de la mise en service officielle du premier SeaBubbles à Paris est tout aussi mystérieuse. « L'idée initiale de SeaBubbles, c'est de se rendre utile à la collectivité en se réappropriant les fleuves et les lacs avec zéro vague, zéro bruit et zéro pollution, rappelle Alain Thébault. On s'est aperçu depuis qu'il y avait plus de barrières à l'entrée pour des collectivités territoriales que pour des groupes privés. » Le coût de l'engin, notamment, ne permettrait pas d'en faire un transport public, mais plutôt un taxi de luxe.

Mais même avec d'hypothétiques clients fortunés, les premiers SeaBubbles ne sont pas assurés de voguer à Paris tout de suite. La réglementation, notamment l'accès aux berges et les limitations de vitesse (12 à 18 km/h sur la Seine), constitue toujours un frein. « Cela évolue vers un assouplissement des règles », assure Alain Thébault.

En effet, « l'accord de principe existe pour une expérimentation dès 2019 », confirme-t-on à la préfecture de région. SeaBubbles doit toutefois encore constituer un dossier en vue de la délivrance d'un titre de navigation pour le bateau et lister à Ports de Paris les escales souhaitées. « L'Etat, Voies navigables de France (VNF) et Ports de

Paris sont résolus à accompagner SeaBubbles dans ces démarches et à faire aboutir le processus afin de diversifier les usages urbains de la Seine », assure-t-on à la préfecture.

Ce test conditionnera ensuite une possible mise en service en 2020. VNF mène dans le même temps « une étude sur la possibilité de faire évoluer le règlement particulier de police de la navigation intérieure (jusqu'à 50 km/h) », indique-t-on à la préfecture. Les conclusions seront rendues en février 2020. « La hausse des limitations n'est pas acquise », ajoute la préfecture, qui se dit toutefois « convaincue de la nécessité de faire évoluer la réglementation pour accompagner les mobilités innovantes ».